

de dollars destiné à financer le programme de réduction des excédents de blé, communément désigné du nom d'opération LIFT. Même si l'on peut faire quelques reproches à ce programme comme je l'ai moi-même fait à l'occasion, en particulier dans le débat du 2 mars, on doit reconnaître au gouvernement le mérite de bien vouloir utiliser jusqu'à 100 millions de dollars afin d'aider les cultivateurs à s'approvisionner un peu plus en rapport avec la demande. Il se peut fort bien que les cultivateurs ne participeront pas au programme en nombre suffisant pour toucher le montant intégral de 100 millions de dollars, mais un bon nombre d'entre eux du sud-est de la Saskatchewan et du sud du Manitoba commencent à priser davantage cette offre parce que les conditions atmosphériques les ont empêchés d'ensemencer du blé, ainsi la superficie du terrain qu'ils ne pourront pas ensemencer du tout cette année sera accrue.

Ce que je tiens à signaler, c'est que tout en étant bien décidé à freiner l'inflation en réduisant ses dépenses et en recourant à d'autres moyens, le gouvernement est disposé à affecter plus de 150 millions de dollars à l'agriculture, dans les crédits supplémentaires de 1969-1970. Ce n'est pas là la façon d'agir d'un gouvernement qui a délibérément déprimé l'économie agricole, comme le déclare la motion à l'étude cet après-midi.

Beaucoup de secteurs de l'économie agricole s'en tirent assez bien, comme le signalait cet après-midi le ministre de l'Agriculture. Mais l'industrie du grain est en difficulté, a-t-il ajouté. Permettez-moi de vous citer seulement quelques chiffres au sujet de la Saskatchewan, province productrice de blé par excellence. En 1966, le blé lui rapportait 629 millions de dollars, y compris les paiements définitifs de la Commission du blé; en 1967, 642 millions de dollars et en 1968, 553 millions de dollars. En 1969, le chiffre était tombé à 318 millions, soit à peu près la moitié du revenu du blé de 1966 et 1967. Cet état de choses provient, pour une large part, bien entendu, d'un fléchissement général du commerce international du blé. Tout semble indiquer qu'une campagne concertée de ventes, de la part de la Commission canadienne du blé, appuyée par de nouvelles initiatives du gouvernement, commence à donner des résultats sous forme d'un accroissement de ventes, ce qui est le meilleur moyen de résoudre nos problèmes touchant le revenu agricole.

Il y a quelques jours, on a permis à notre dollar de fluctuer librement par suite des pressions exercées sur le marché des changes. Il a immédiatement monté d'environ quatre cents, par rapport au dollar américain. La Commission du blé a dû réduire immédiatement le prix du blé de six cents le boisseau, pour nous permettre de conserver notre posi-

tion concurrentielle. Le prix des autres céréales et des produits agricoles d'exportation a également baissé. J'exhorte encore une fois le gouvernement à soutenir le prix du blé d'exportation à \$1.95½, minimum accepté dans le cadre de l'Arrangement international sur les céréales. Cet Arrangement est une entente conclue par le gouvernement, qui a été rompue de sa propre initiative, mais on s'attend, semble-t-il, à ce que les agriculteurs en portent le poids. Comme ce fardeau va s'alourdir par suite de la réévaluation du dollar, il appartient plus que jamais au gouvernement de soutenir le prix du blé, comme le stipule l'Arrangement international sur les céréales.

L'agriculture pourrait, bien entendu, récolter certains avantages minimes par suite de la réduction des prix des importations que devrait entraîner la réévaluation de notre dollar. Je demande au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) de prendre des mesures pour veiller à ce que les réductions éventuelles dans les prix des importations se répercutent entièrement et promptement sur les consommateurs canadiens, dont bon nombre sont des cultivateurs qui doivent probablement acheter plus de produits que le consommateur moyen.

Le groupe d'étude de l'agriculture a maintenant remis son rapport définitif. Le Canada n'a jamais, sous aucun gouvernement, eu une politique agricole nationale d'ensemble. Je suis sûr que le gouvernement ne perdra pas de temps à formuler, en étroite collaboration avec les organismes agricoles et les cultivateurs, des politiques aptes à promouvoir au Canada une industrie agricole économique, progressive et vitale. Je ne suis pas d'accord avec tout ce que le groupe d'étude a recommandé, mais j'approuve certainement sa suggestion selon laquelle la politique agricole devrait tendre à améliorer le revenu agricole par habitant au Canada. Le revenu de la moitié de nos familles agricoles est inférieur à la norme. Je suis sûr que le gouvernement, qui a prouvé le souci qu'il se fait du bien-être de l'agriculture, saura formuler des politiques à long terme qui continueront de favoriser cette industrie importante. Je l'encourage à ne pas tarder à en venir aux prises avec cette responsabilité importante.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je ne la ferai pas suivre d'une motion et je ne la pose pas dans le but de provoquer un débat. Je le fais parce qu'en vertu du Règlement de la Chambre, je dois la soulever à la première occasion qui se présentera. Il s'agit d'un fait que je considère comme une violation de privilège.

Je viens d'apprendre, par des nouvelles de presse et autrement, que le ministre des